

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 11.080

L'An deux Mille Onze, le 21 avril à 19 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 15 avril 2011

DATE D'AFFICHAGE

Le 15 avril 2011

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. COASSIN, Mme DESCHANP, M. GUIARD, M. LABIA, Mme MAIRE, M. MEGLIO, M. MERLE, M. PAVON, M. PRUDENCIO, M. REVOLAT, Mme ROY, M. SERVIT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : M. CAU représenté par M. GIRAUD
M. DENIS représenté par M. MERLE
Mme DOUMECQ représentée par Mme PELTIER
Mme DUMAS représentée par M. PRUDENCIO
Mme FAUQUET-MOLL représentée par Mme DAUZIDOU
M. PATRUX représenté par M. FILOCHE
Mme SERRE représentée par Mme LECOMTE

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : M. CHABASSE, M. LAPOUGE, Mme LEFEBVRE

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 30

Mme DESCHANP a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : **INSTALLATION D'UN BUREAU D'INFORMATION PERMANENT DE FRANCE
TELEVISIONS – TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET D'EQUIPEMENT -
DEMANDE DE SUBVENTIONS**

RAPPORTEUR : Mme PELTIER

VOTE : UNANIMITE

France Télévisions a décidé d'ouvrir un bureau d'information permanent à Royan, à compter du mois de juin 2011.

Son implantation, avec deux journalistes permanents, constitue une réelle chance pour la commune et le Pays Royannais. Elle devrait permettre de mieux couvrir l'actualité, les animations et les activités qui se déroulent sur notre territoire.

Ce bureau sera implanté dans les locaux du Palais des Congrès de Royan.

L'engagement de la ville, du Département et de la Communauté d'Agglomération consiste à prendre en charge la somme de 77 000 € HT pour contribuer à l'aménagement et à l'acquisition de matériels nécessaires, comme le raccordement à la fibre optique notamment.

Les travaux d'aménagement, qui ont été validés par France Télévisions, doivent démarrer début mai, pour une livraison début juin et une ouverture prévue le 27 juin 2011.

Un accord de principe de cofinancement a été transmis par le Conseil Général de la Charente-Maritime et la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique.

Il convient donc de solliciter officiellement ces organismes.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'expose du rapporteur,
- CONSIDERANT l'intérêt que présente, pour la ville de Royan et le Pays Royannais, l'implantation d'un bureau d'information permanent de France Télévisions,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- de solliciter une subvention auprès du Conseil Général de la Charente-Maritime et auprès de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, pour le cofinancement des travaux d'aménagement et l'équipement, selon le budget suivant :

Coût de l'opération : 77 000 €HT

- | | |
|---|----------|
| - Conseil Général de la Charente-Maritime : | 25 000 € |
| - Communauté d'Agglomération Royan Atlantique : | 25 000 € |
| - Ville de Royan : | 27 000 € |

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer tout document nécessaire à l'attribution de ces subventions.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 26 avril 2011

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint
Bernard GIRAUD